



2025

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL



RBA

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
NATIVE BENEFITS PLAN

TABLE DES MATIÈRES

03 Rendement des placements
par catégorie d'actifs

10 États financiers
de la caisse de retraite

11 Rapport de l'auditeur
indépendant

14 État de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

15 État de l'évolution
de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

16 Notes complémentaires
aux états financiers

32 Annexe — charges d'exploitation

RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

A. TITRES À REVENU FIXE

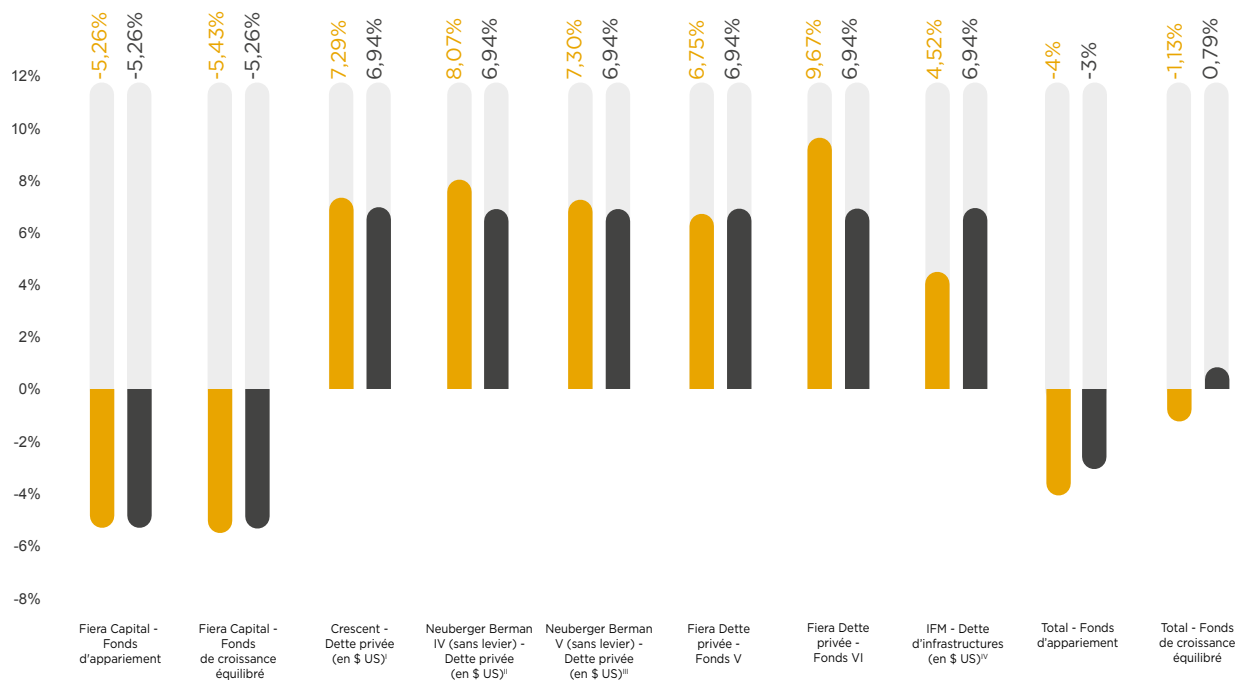
Pour les titres à revenu fixe canadien, l'année 2025 a été marquée par une pentification de la courbe comme décrit dans la section « Les marchés boursiers en 2025 ». Pour sa part, la Réserve fédérale américaine a baissé la fourchette cible de son taux directeur qui était de 4,25 % à 4,50 % en début d'année, à une fourchette de 3,50 % à 3,75 %.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds d'appariement a affiché un rendement de -4,0% avec une valeur retranchée de 1,0% par rapport au rendement du portefeuille de référence. Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds de croissance a quant à lui affiché un rendement de -1,1% avec une valeur retranchée de 1,9% par rapport au rendement du portefeuille de référence. Ces valeurs retranchées s'expliquent principalement par l'effet de la devise sur la performance des gestionnaires en dette privée.

Au 31 décembre 2025, les placements en titres à revenu fixe étaient gérés par Fiera Capital, IFM, Crescent et Neuberger Berman. Des mandats de dettes privées sont mis en place depuis 2015 afin de bonifier le rendement du portefeuille. Le déploiement de capital pour des montants engagés dans les dernières années s'est poursuivi en 2025.

Avec des actifs de 427,7 M \$ pour la Fiducie globale, cette catégorie d'actifs représente une cible de 80 % pour le Fonds d'appariement et de 20% pour le Fonds de croissance équilibré.

PERFORMANCE EN TITRES À REVENU FIXE POUR L'ANNÉE 2025



I Rendement de 2025 de 2,3% en devise canadienne.

II Rendement de 2025 de 3,0% en devise canadienne.

III Rendement de 2025 de 2,3% en devise canadienne.

IV Rendement de 2025 de -0,3% en devise canadienne.

● Rendement

● Indice

B. PORTEFEUILLE ÉQUITÉ

Au cours de l'année, le portefeuille de marchés boursiers a été renommé «portefeuille Équité» à la suite du reclassement des placements privés au sein de cette catégorie d'actifs afin de mieux refléter leur profil de risque comparable. Des modifications ont été apportées au portefeuille Équité comme décrit dans la section «Politique de placement».

Au 31 décembre 2025, le portefeuille Équité représente une cible de 47 % du Fonds de croissance équilibré, soit 10 % en actions canadiennes, 12 % en actions américaines de grande capitalisation, 11,5 % en actions internationales de grande capitalisation, 5 % en actions mondiales faible volatilité, 1,75 % en actions américaines de petite capitalisation, 1,75 % en actions internationales de petite capitalisation, 3,5 % en actions de pays émergents et 1,5 % en placements privés. La valeur marchande du portefeuille Équité représente environ 36 % des actifs globaux de la Fiducie globale à la fin de l'année 2025.

1. Actions canadiennes

L'indice S&P/TSX a offert un rendement de 31,7 % sur l'année 2025. Pour le marché canadien, les rendements ont été variables par secteur. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des matériaux (100,7 %), en grande partie grâce à la montée du prix de l'or et des métaux précieux. Le secteur des soins de santé (0,4 %) a connu le rendement le plus faible de l'année.

Les actions canadiennes sont gérées par Fidelity. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Fiducie globale a affiché un rendement global de 25,0 %, avec une valeur retranchée de 6,6 % par rapport à l'indice de référence (Composé S&P/TSX). La valeur retranchée du gestionnaire est principalement expliquée par sa sélection de titres dans le secteur des matériaux.

2. Actions mondiales

Cette section couvre les actions mondiales qui incluent également les actions mondiales à faible volatilité, les actions américaines et les actions internationales.

L'indice MSCI Monde net en dollars canadiens a offert un rendement de 15,4 % sur l'année 2025. La performance des marchés mondiaux a toutefois été marquée par une forte volatilité au cours de l'année. Les secteurs ayant connu le meilleur rendement sont ceux liés aux titres des «sept magnifiques» soit les services de communications (30,1 % en devises locales) et des Technologies de l'information (21,5 % en devises locales). Les sept titres en question, tous listés sur la bourse américaine, ont expliqué environ 50 % du rendement total du marché américain pour 2025. Le secteur des services financiers (24,6 % en devises locales) a également affiché une solide performance, soutenu par les gains enregistrés par les grandes banques américaines et européennes.

À la suite de la révision du portefeuille en marchés boursiers, le mandat d'actions mondiales de PineStone a été totalement liquidé le 18 décembre 2025. Au cours de la période, la stratégie a généré un rendement de 9,7 %, soit une valeur retranchée de 5,0 %. Cette sous-performance s'explique principalement par la sélection de titres dans les secteurs des services financiers, des produits industriels et des soins de santé.

En cours d'année, le mandat d'Amundi en actions mondiales a été reclassé dans la catégorie d'actifs des actions mondiales à faible volatilité afin de mieux refléter son profil de gestion. Dans ce contexte, son indice de référence est passé du MSCI Monde net en dollars canadiens à l'indice personnalisé MSCI Monde à faible volatilité net en dollars canadiens du gestionnaire. La stratégie a généré un rendement de 13,3 %, soit une valeur ajoutée de 6,0 %.

Le contexte de marché en 2025, fortement dominé par la performance d'un nombre restreint de titres, a été un environnement difficile pour plusieurs stratégies en gestion active; la majorité des gestionnaires actifs ayant enregistré une valeur retranchée.

3. Actions mondiales de petite capitalisation

Cette section couvre les actions mondiales de petite capitalisation qui incluent également les actions américaines de petite capitalisation et les actions internationales de petite capitalisation.

Le mandat de Mawer en actions mondiales de petite capitalisation a été terminé le 9 octobre 2025 en raison de plusieurs enjeux jugés significatifs. En 2025, jusqu'à la terminaison du mandat, le fonds de Mawer a généré un rendement de 13,3 %, soit une valeur retranchée de 0,8 % par rapport à son indice de référence, le MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens. Les sommes issues de la liquidation du mandat ont ensuite été réinvesties à parts égales dans les fonds négociés en bourse (FNB) BlackRock Russell 2000 et BlackRock MSCI EAFE Small Cap, lesquels ont affiché des rendements respectifs de -1,3 % et 0,5 % pour la dernière portion du trimestre. Dans l'ensemble, la catégorie d'actif des actions mondiales de petite capitalisation a généré un rendement de 12,9 % en 2025, soit une valeur retranchée de 1,4 % par rapport à son indice de référence, le MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens.

4. Performance en actions de pays émergents pour l'année 2025

Les actions de pays émergents sont gérées par JP Morgan. Les actions de pays émergents ont généré un rendement de 30,6 % avec une valeur ajoutée de 3,3 % par rapport à son indice de référence (MSCI Marchés émergents net en dollars canadiens). La valeur ajoutée provient principalement de la sélection de titres dans les secteurs des services financiers et des technologies de l'information.

5. Placements privés

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en placements privés étaient Future Standard (anciennement Portfolio Advisors) et Neuberger Berman. Aucun montant n'a encore été appelé en 2025 par Neuberger Berman. De plus, comme le fonds de Portfolio Advisors est en démarrage, la performance du gestionnaire n'est pas encore représentative et n'est donc pas présentée. Compte tenu de la nature de cette catégorie d'actif, l'exposition sera augmentée progressivement selon les appels de capitaux.

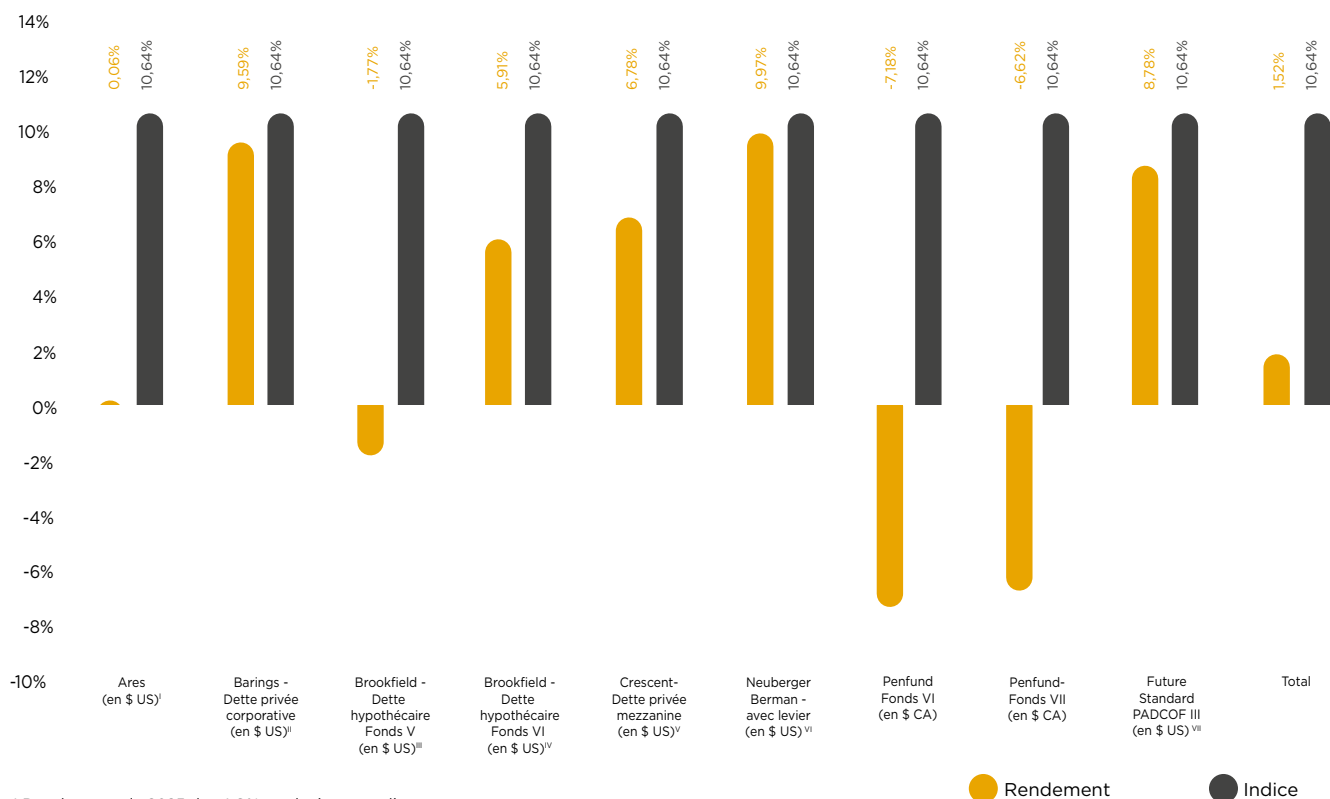
C. PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les répartitions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent 6%, 7% et 7% respectivement, des actifs du Fonds d'appariement au 31 décembre 2025 pour une valeur marchande totale de 60,1 M\$. En ce qui concerne le Fonds de croissance équilibré, les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures sont chacune de 11%, pour une valeur marchande totale de 290,2 M\$.

1. Dette alternative haut rendement

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en dette alternative haut rendement étaient Ares, Barings, Brookfield, Crescent, Future Standard (anciennement Portfolio Advisors), Neuberger Berman et Penfund.

Le rendement global des placements en dette alternative à haut rendement en dollar canadien a été de 1,5% pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 9,1% par rapport à l'indice de référence. Les performances plus faibles de 2025 sont entre autres dues à certains prêts pour lesquels des provisions ont dû être prises. L'indice de référence est le suivant: Secured Overnight Financing Rate Index + 6%. Considérant l'effet important de la devise en 2025 (dépréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés dans la devise principale du fonds. Les rendements en dollar canadien sont également indiqués en note.

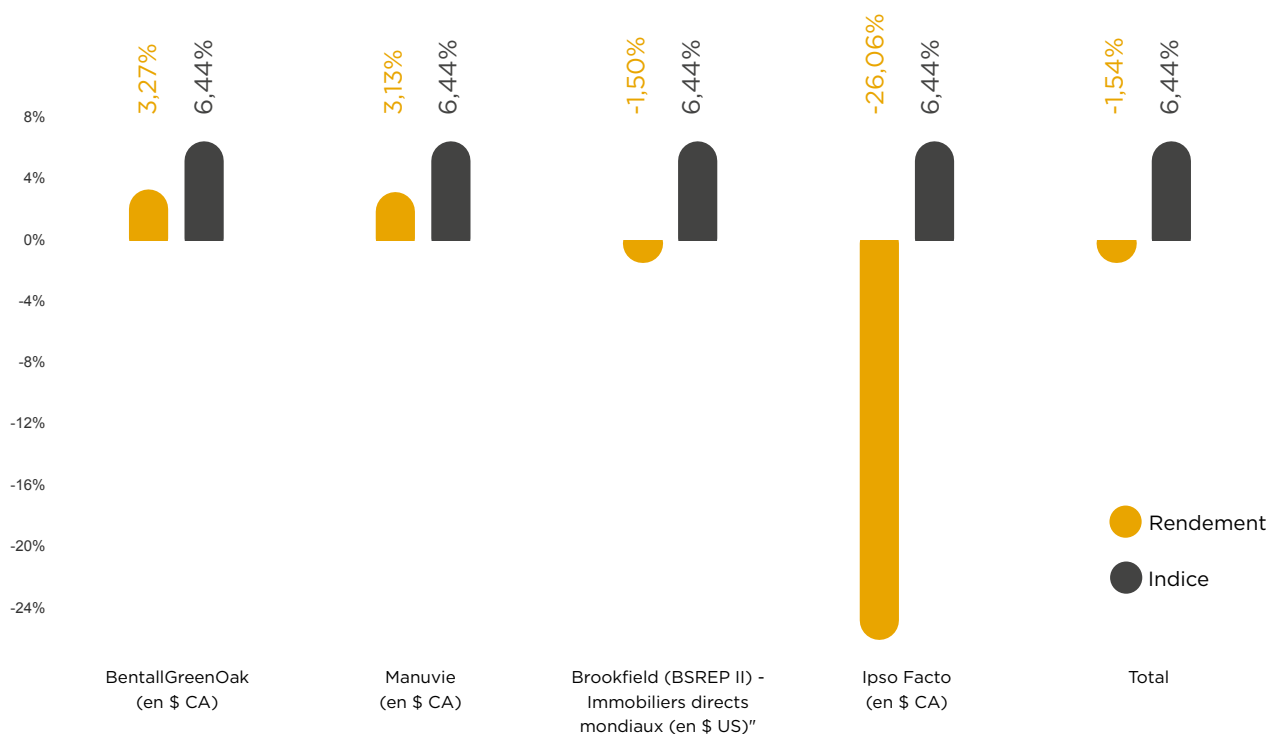


ⁱ Rendement de 2025 de -4,6% en devise canadienne.
ⁱⁱ Rendement de 2025 de 4,5% en devise canadienne.
ⁱⁱⁱ Rendement de 2025 de -6,4% en devise canadienne.
^{iv} Rendement de 2025 de 0,9% en devise canadienne.
^v Rendement de 2025 de 1,8% en devise canadienne.
^{vi} Rendement de 2025 de 4,8% en devise canadienne.
^{vii} Rendement de 2025 de 3,7% en devise canadienne.

2. Immobiliers

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en immobiliers étaient BentallGreenOak, Manuvie, Brookfield, AEW ainsi qu'Ipso Facto et ont affiché un rendement en dollar canadien de -1,5% pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 8,0% par rapport à l'indice de référence. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 4%. Comme les fonds de AEW X et Brookfield – BSREP V sont en démarrage, la performance des gestionnaires n'est pas encore représentative et n'est donc pas présentée dans le graphique ci-dessous.

La performance absolue des fonds immobiliers en 2025 s'explique principalement par la pression à la baisse exercée sur les évaluations des immeubles, dans le contexte de hausse des taux d'intérêt observée au cours des dernières années. Les valorisations des immeubles se sont toutefois stabilisées en 2025. La performance du fonds d'Ipso Facto a été impactée par plusieurs provisions pour pertes annoncées au courant de l'année dans un contexte difficile pour la vente de condominiums au Québec. Le fonds d'Ipso Facto représente cependant moins de 1% de la Fiducie globale. Pour sa part, l'indice de référence ne reflète pas le contexte de marché à court terme. L'indice constitue un meilleur comparatif à moyen et long terme. À cet effet, sur de plus longues périodes, les rendements des placements en immobiliers de la Fiducie globale sont davantage alignés aux rendements de l'indice de référence.

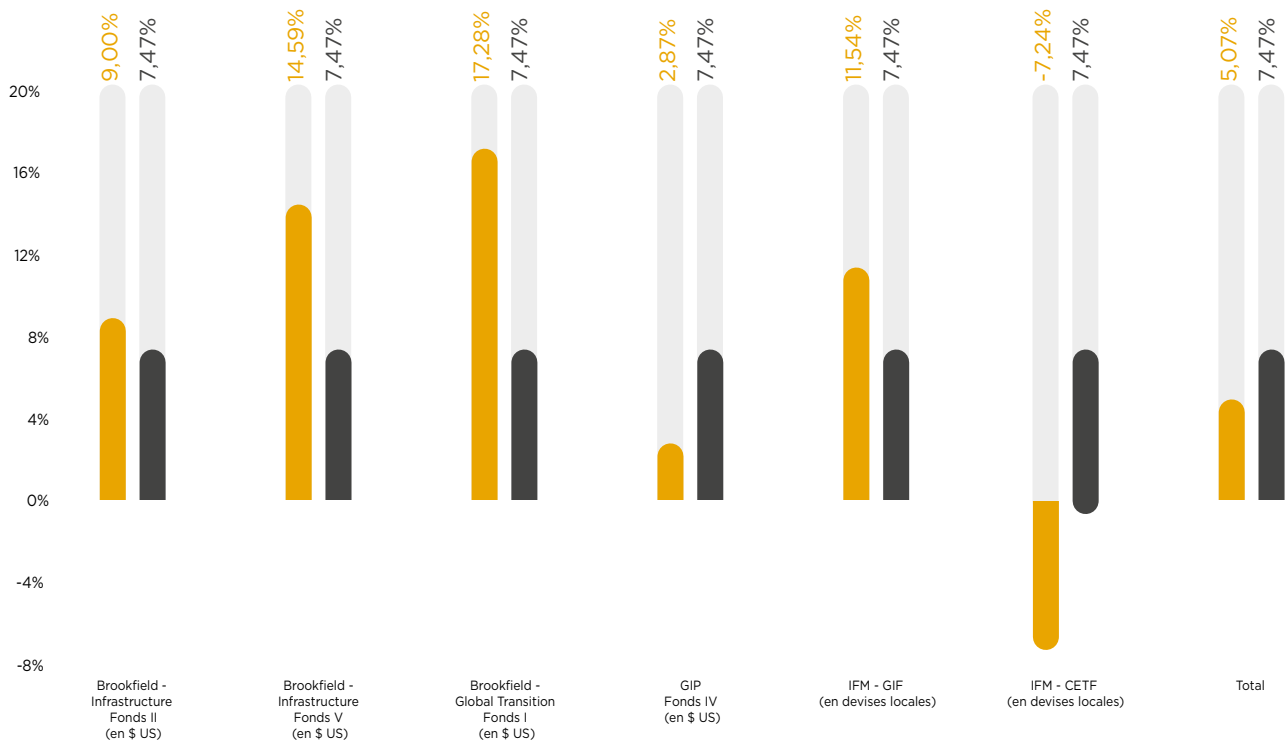


¹ Rendement de 2025 de -6,1% en devise canadienne.

3. Infrastructures

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en infrastructures étaient Brookfield, IFM et BlackRock (anciennement GIP).

Le rendement des placements en infrastructures en dollar canadien a été de 5,1% pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 2,4% par rapport à l'indice de référence. Considérant l'effet important de la devise en 2025 (dépréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés en devises locales. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5% et il est à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires est davantage pertinente à moyen et long terme.



I Rendement de 2025 de 3,9% en devise canadienne.
 II Rendement de 2025 de 9,2% en devise canadienne.
 III Rendement de 2025 de 11,8% en devise canadienne.
 IV Rendement de 2025 de -2,0% en devise canadienne.
 V Rendement de 2025 de 9,2% en devise canadienne.
 VI Rendement de 2025 de -9,9% en devise canadienne.

D. EFFET DE LA DEVISE AMÉRICAINNE

La Fiducie globale est exposée à plusieurs devises, dont le dollar américain qui représente l'exposition la plus importante après le dollar canadien. L'exposition totale utilisée pour la couverture de la fin 2025 était de 321 millions \$ américains. Afin de gérer le risque que représente la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour la Fiducie globale, une stratégie de couverture d'une portion de l'exposition à la devise américaine est en place.

L'exposition au dollar américain des titres à revenu fixe est couverte à 100%. Pour le reste de l'exposition à la devise américaine, une couverture dynamique est appliquée et le niveau de couverture a été maintenu à 50% pour l'année 2025.

Au cours de l'année 2025, le dollar américain s'est déprécié par rapport au dollar canadien, passant de 1,44 \$CA/\$US à 1,37 \$CA/\$US. Dans ce contexte de dépréciation globale du dollar américain, les placements exposés au dollar américain ont généré des rendements inférieurs lorsque converti en dollar canadien. Cela dit, dans ce contexte, la stratégie de couverture de la devise américaine a contribué positivement au rendement global.

ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE DE RETRAITE

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
801, Grande Allée Ouest
Bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4
Canada

Tél. : 418-624-3333
Télec. : 418-624-0414
www.deloitte.ca

Aux membres du comité de retraite du
Régime des Bénéfices Autochtone

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la caisse du Régime des Bénéfices Autochtone (le « Régime »), qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2025 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers de la caisse »).

À notre avis, les états financiers de la caisse ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers de la caisse au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de la caisse, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers de la caisse sont préparés dans le but d'aider l'administrateur du Régime à se conformer aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers de la caisse ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers de la caisse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la caisse conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers de la caisse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de la caisse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la caisse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de la caisse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

-
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de la caisse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de la caisse, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers de la caisse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 28 mai 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
Unités détenues à la fiducie globale et autres placements	4	1 253 935 061	1 140 715 207
Comptes débiteurs			
Cotisations à recevoir	5		
Salariés		2 561 833	2 279 805
Employeurs		4 669 658	4 479 864
Intérêts et dividendes à recevoir		1 353 762	1 357 294
Compte débiteurs – Entités apparentées	3	58	36 859
Taxes à recevoir sur intrants		420 589	424 720
Autres		823 319	55 430
Frais payés d'avance		54 555	42 596
Immobilisations	8	319 655	393 170
Trésorerie		3 509 257	3 591 665
		1 267 647 747	1 153 376 610
Passif			
À court terme			
Comptes créditeurs			
Droits de pension et remboursements à payer		231 360	113 119
Créditeurs et frais courus		986 031	983 983
RBA Groupe financier		14 125	—
Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations		15 325	30 640
		1 246 841	1 127 742
Actif net disponible pour le service des prestations		1 266 400 906	1 152 248 868

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers de la caisse.

Au nom du comité de retraite

_____, membre

_____, membre

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Augmentation de l'actif net			
Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements	4	76 450 286	76 475 046
Cotisations	5		
Salariés		27 761 900	24 377 811
Employeurs		50 415 704	44 292 121
Transferts provenant d'autres régimes et cotisations additionnelles		5 742 905	5 379 942
Revenus – Validation des données employeurs		13 289	18 765
Autres revenus		273 390	364 786
		160 657 474	150 908 471
Diminution de l'actif net			
Charges d'exploitation (Annexe)		5 647 150	5 135 726
Honoraires de gestion des placements	10	2 457 571	2 328 412
Prestations versées		30 754 916	28 660 413
Remboursements et transferts			
Remboursements en espèces		2 605 832	3 603 140
Remboursements à des institutions financières		4 586 741	4 204 312
Transferts à d'autres régimes		453 226	787 368
		46 505 436	44 719 371
Augmentation nette de l'actif net		114 152 038	106 189 100
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice		1 152 248 868	1 046 059 768
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice		1 266 400 906	1 152 248 868

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers de la caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2025

1. Description du régime

La description du Régime des Bénéfices Autochtone (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte de la réglementation du Régime.

Généralités

Le Régime offre à l'ensemble des salariés participants un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les participants peuvent adhérer à l'un des deux types de catégories offertes, soit la catégorie 1 ou la catégorie 2. Chacune des catégories prévoit deux taux différents selon que le participant verse ou non des cotisations à Retraite Québec ou encore au Régime de pensions du Canada. L'employeur admissible est, généralement, une bande ou une organisation des Premières Nations dont la demande d'adhésion au Régime a été acceptée par le comité de retraite. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et par les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, au numéro 55865.

Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, le promoteur du Régime doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du comité de retraite (note 6).

Âge normal de retraite

L'âge normal de retraite est 65 ans.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de contribution, multiplié par 1 7/8 % ou 2 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire. À la rente de base des deux premiers types de régime s'ajoute une rente temporaire jusqu'à l'âge de 65 ans équivalant à 275 \$ par année de contribution jusqu'au 31 décembre 2000. Finalement, pour le participant qui cotise au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada, la rente diminue à 65 ans de 0,7 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire, jusqu'à concurrence du MGA final moyen trois ans, multiplié par le nombre d'années de contribution.

Indexation après la retraite

Pour les participants ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2013, les rentes sont indexées annuellement de 1,5 %. Pour les participants ayant pris ou qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2013, l'indexation des rentes de 1,5 % est actuellement garantie jusqu'au 1^{er} janvier 2030 inclusivement.

Exonération pour invalidité

Des exonérations d'invalidité sont garanties pour tous les adhérents, quel que soit leur âge, sous réserve d'un minimum de six mois de participation pour les deux catégories du Régime. L'exonération est accordée après 65 jours ouvrables de maladie.

1. Description du régime (suite)

Prestations aux survivants

Des prestations aux survivants sont versées au conjoint lorsque l'adhérent décède. Le conjoint recevra une rente égale à 60 % de la rente déterminée plus une majoration par enfant jusqu'à concurrence de 100 %. S'il n'y a pas de conjoint, la valeur des acquis est payable aux bénéficiaires.

Prestations pour retraite facultative ou anticipée

Tout participant aux deux types de régime peut prendre une retraite sans réduction s'il respecte certaines conditions. D'autre part, il est aussi possible de prendre une retraite anticipée avec réduction à compter de dix années avant la date à laquelle il aurait pu prendre une retraite, sans réduction.

Prestation et remboursement en cas de retrait

L'adhérent qui cesse d'être employé a droit à la valeur de ses acquis. Toutefois, s'il est admissible à recevoir une rente, il ne peut obtenir de remboursement, sauf si sa rente est inférieure à 4 % du maximum des gains admissibles ou s'il transfère ses acquis dans un autre RPA.

Impôts

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt.

Gestion des avoirs confiés à la fiducie globale

Les unités sont exprimées en nombre de parts du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Chaque part confère à son détenteur une participation à l'actif net et aux revenus du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. La fiducie globale a été créée auprès du gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, de manière à administrer d'autres régimes de retraite avec une politique de placement commune.

2. Méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la caisse ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada). Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de la caisse s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite du fait qu'elles n'incluent pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations connexes à fournir. En conséquence, les états financiers de la caisse ne visent pas à montrer si les actifs du Régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du Régime.

Le Régime a aussi choisi de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* pour les méthodes comptables qui ne concernent pas son portefeuille de placements pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

2. Méthodes comptables (suite)*Placements*

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de l'écart entre le coût des placements et leur valeur au début et à la fin de l'exercice est portée au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Autres instruments financiers

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés. Le cours de la valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations. L'amortissement des immobilisations est calculé selon les méthodes, les taux annuels et la durée suivants :

Ameublement et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, comme les immobilisations corporelles, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la caisse exige que les gestionnaires fassent des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers de la caisse. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers de la caisse. Parmi les principales composantes des états financiers de la caisse exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure l'évaluation de la juste valeur des placements et de la durée de vie utile des immobilisations. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Comptes débiteurs – Entités apparentées

	2025	2024
	\$	\$
RBA, Groupe financier	—	34 156
Fondation RBA	58	1 030
15577764 Canada inc.	—	1 673
	58	36 859

4. Unités détenues par l’entremise de la fiducie globale et autres placements

La structure des placements de la fiducie globale a été modifiée en 2018. Les actifs du Régime sont maintenant investis dans deux fonds distincts créés à l’intérieur de la fiducie globale appelés fonds de croissance et fonds d’appariement. La garde des titres est confiée à Fiducie Desjardins. Les unités détenues par le Régime dans les fonds de la fiducie globale se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds d’appariement (32 659 256,9631 unités représentant 94,31 %), (33 839 827,6584 unités représentant 94,42 % en 2024)	317 315 293	347 438 624
Fonds de croissance (89 837 577,5566 unités représentant 94,65 %), (72 486 601,1873 unités représentant 95,64 % en 2024)	934 577 482	790 942 583
	1 251 892 775	1 138 381 207

4. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements (suite)

La composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie détenue aux fins de placements	44 687 785	19 778 853
Marché monétaire	423 346	965 631
Obligations canadiennes (rendement variant de 2,10 % à 6,15 %)	271 978 194	281 524 757
Obligations étrangères (rendement de 5,23 %)	1 253 249	—
Dettes privées	130 785 968	127 570 367
Actions canadiennes	93 665 074	72 847 680
Actions américaines	139 751 055	—
Actions mondiales	112 758 323	127 088 609
Fonds de placements étrangers		
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	46 336 769	61 966 869
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	43 092 835
Fonds de pays émergents	44 088 459	44 287 298
Placements alternatifs		
Fonds immobiliers	98 359 420	95 236 268
Fonds d'infrastructures	150 580 802	142 675 744
Dettes alternatives à haut rendement	106 580 320	114 589 975
Placements privés	9 433 848	9 251 459
Contrat à terme sur devises (note 12)	1 210 163	(2 495 138)
Unités détenues à la fiducie globale	1 251 892 775	1 138 381 207
2 334 parts d'Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite (« IPNQ s.e.c. »), représentant 29,17 % des parts en circulation	2 042 286	2 334 000
	1 253 935 061	1 140 715 207

4. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements (suite)

Les revenus générés par la composition des placements détenus par le Régime se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de placement	16 819 337	10 734 585
Gains et pertes sur la cession de placement et variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	59 630 949	65 740 461
	76 450 286	76 475 046

5. Politique de capitalisation

En vertu du Régime, la cotisation des adhérents à la catégorie 1 se situe à 4,60 % ou à 6,25 % et à 6,80 % ou à 8,50 % pour la catégorie 2. L'employeur doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon des évaluations actuarielles, pour que les prestations soient totalement constituées.

La cotisation de l'employeur a été maintenue à 182,00 % de la cotisation des adhérents. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de capitalisation a été réalisée par Normandin Beaudry au 1^{er} janvier 2025.

6. Gestion du capital

La gestion du capital du Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Le Régime gère ses placements afin de générer un rendement permettant d'atteindre cet objectif. Le comité de retraite a établi une politique de placements afin d'encadrer les gestionnaires de portefeuille vers l'atteinte de cet objectif.

Une évaluation actuarielle doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Dans le cas où le Régime est déficitaire, une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée tous les ans auprès de l'autorité de réglementation.

7. Opérations entre entités apparentées

Le Régime a facturé des frais d'utilisation des ressources de 1 308 855 \$ (1 115 444 \$ en 2024) à RBA, Groupe financier. Il a également facturé des frais d'utilisation des ressources à la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone de 38 109 \$ (56 745 \$ en 2024). Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

7. Opérations entre entités apparentées (suite)

Les entités apparentées au Régime sont RBA, Groupe financier, le Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations et la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone. L'ensemble des activités de ces entités sont effectuées dans les locaux du Régime majoritairement par la main-d'œuvre embauchée par celui-ci. Une partie des charges du Régime est facturée à RBA, Groupe Financier, au Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations et à la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone. Les charges distribuées à RBA, Groupe financier comprennent la rémunération et les charges sociales, le loyer, les fournitures de bureau, les télécommunications, la traduction et des frais afférents aux consultants informatiques, et pour le Régime des rentes de la sécurité publique des Premières Nations, s'ajoute une partie des honoraires des surnuméraires en actuariat, au comité de placements, d'analyse de la performance et de gestion de l'actif. Pour la Fondation du Régime des Bénéfices Autochtone, les charges distribuées comprennent la rémunération et les charges sociales ainsi que le loyer.

8. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	215 263	131 615	83 648	105 190
Matériel informatique	388 388	195 801	192 587	229 779
Matériel roulant	56 500	32 968	23 532	33 617
Améliorations locatives	116 500	96 612	19 888	24 584
	776 651	456 996	319 655	393 170

9. Engagements

L'engagement total du Régime en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux s'élève à 167 780 \$ (164 584 \$ en 2024). Le nouveau bail, en vigueur le 1^{er} avril 2024, d'une durée de 5 ans, prévoit que les paiements minimaux futurs exigibles annuellement en vertu de ce contrat soient majorés à l'IPC pour les exercices subséquents.

En vertu d'ententes conclues avec des gestionnaires de portefeuille et un gardien de valeurs, le Régime s'est engagé à verser à ces derniers des frais basés sur un pourcentage de la juste valeur de l'actif sous gestion. Ces ententes peuvent être résiliées sur préavis de 30 jours.

9. Engagements (suite)

Le comité de retraite s'est engagé, par l'entremise de la fiducie globale, à investir des montants dans des placements privés en procédant par appel de capital. En date du 31 décembre 2025, les montants suivants restent à être appelés :

- 1 900 000 \$ dans la Société en commandite Ipso Facto VII;
- 7 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Global Transition Fund;
- 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund II;
- 10 900 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund V;
- 8 700 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL III;
- 26 000 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL IV;
- 9 000 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CCS VIII;
- 4 700 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund V;
- 15 000 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund VI;
- 3 300 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners II;
- 24 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners V;
- 100 000 \$ dans le fonds Fiera Dette Privée Fonds VI;
- 16 400 000 \$ américains dans le fonds AEW Partners Real Estate Fund X;
- 6 900 000 \$ dans le fonds Penfund VI;
- 14 000 000 \$ dans le fonds Penfund VII;
- 3 800 000 \$ américains dans le fonds GIP Infrastructure Fund IV;
- 4 000 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (sans levier);
- 15 600 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund V (sans levier);
- 1 200 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (avec levier);
- 30 000 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman SOF VI;
- 5 300 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PADCOF III;
- 18 800 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PASF V;
- 1 100 000 \$ américains dans le fonds Ares IV.

Ces montants représentent les engagements totaux à être déployés par la fiducie globale par l'entremise du fonds d'appariement et du fonds de croissance. Le Régime détient environ 94,31 % du nombre total d'unités du fonds d'appariement et 94,65 % du nombre total d'unités du fonds de croissance.

10. Honoraires de gestion des placements

Les honoraires de gestion des placements, apparaissant dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, représentent les frais de gestion payés directement par la fiducie globale du Régime des Bénéfices Autochtone. Pour certains investissements en fonds communs et en placements privés (immobiliers, infrastructures, dette alternative à haut rendement, placements privés et dette privée), les honoraires de base et de performance des gestionnaires sont prélevés à même la juste valeur des parts détenues par la fiducie globale dans l'année courante où ils surviennent.

11. Instruments financiers

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 décembre 2025.

L'objectif de la gestion des risques consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à minimiser la possibilité d'une réduction de la valeur totale du Régime et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les fiduciaires gèrent également les risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements de prestations à court terme et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politique

Par l'entremise de son comité de placement, le comité de retraite a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placement du Régime. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois par année.

La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limites de celles-ci.

Le comité de placement se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés au portefeuille et d'établir les plans d'action, le cas échéant.

La stratégie de gestion des risques du Régime n'a pas été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Régime fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Régime est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime, par l'intermédiaire des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de change est de 505 958 671 \$ (576 227 782 \$ au 31 décembre 2024) en dollars canadiens. La devise américaine est couverte à 42 % par des contrats de change sur devises (note 12). L'incidence d'une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et sur l'actif net au 31 décembre 2025 serait de 5 009 492 \$ (5 705 226 \$ au 31 décembre 2024).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif du Régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt influent sur la juste valeur de l'actif du Régime.

Une diminution ou une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait respectivement une augmentation ou une diminution de 58 250 421 \$ (59 947 224 \$ au 31 décembre 2024) de la valeur des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des titres à revenu fixe et l'actif net au 31 décembre 2025.

11. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de prix autre

Le Régime gère le risque de prix autre principalement par la diversification de la composition des placements détenus par l'entremise de la fiducie globale dans différents secteurs et par diverses stratégies de placements.

L'incidence d'une variation de 10 % des cours du marché sur les unités de la fiducie globale représentées par des placements en actions au 31 décembre 2025 serait d'environ 44 603 353 \$ (35 851 059 \$ au 31 décembre 2024).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le Régime a établi une politique de placement à laquelle doivent se conformer les gestionnaires de portefeuille, ce qui lui permet de se couvrir contre le risque de crédit.

Les principaux actifs financiers du Régime comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs et les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et autres placements, lesquels sont assujettis au risque de crédit directement ou indirectement. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations représente le risque de crédit maximal à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit indirect du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations détenus par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale.

Le risque de crédit indirect lié aux unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et représentées par des obligations est limité, puisqu'en vertu de la politique de placements, les obligations canadiennes doivent être émises ou garanties par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société (pouvant être libellées en devises étrangères). Les obligations de toute société doivent avoir une cote minimale de BBB telle que définie par la cote la plus élevée de DBRS ou Standard & Poor's, ou son équivalent.

Au 31 décembre 2025, le risque de crédit indirect du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux et des municipalités et autres sociétés. Cette concentration découle du fait que le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, 1 071 057 \$ (1 125 105 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par le gouvernement fédéral, 226 124 436 \$ (238 018 130 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par des gouvernements provinciaux et 46 035 950 \$ (42 381 522 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par des municipalités et autres sociétés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Les liquidités du Régime sont analysées hebdomadairement afin de s'assurer que le Régime garde un coussin de liquidité suffisant de son actif net sous forme d'actifs très liquides tels que la trésorerie. Le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue de ses flux de trésorerie.

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent la composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Ces unités sont comptabilisées à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations:

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	44 687 785	—	—	44 687 785
Marché monétaire	423 346	—	—	423 346
Obligations canadiennes	—	271 978 194	—	271 978 194
Obligations étrangères	—	1 253 249	—	1 253 249
Dettes privées	—	—	130 785 968	130 785 968
Actions canadiennes	93 665 074	—	—	93 665 074
Actions américaines	139 751 055	—	—	139 751 055
Actions mondiales	112 758 323	—	—	112 758 323
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	46 336 769	—	—	46 336 769
Fonds de pays émergents	—	44 088 459	—	44 088 459
Fonds immobiliers	—	—	98 359 420	98 359 420
Fonds d'infrastructures	—	—	150 580 802	150 580 802
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	106 580 320	106 580 320
Placements privés	—	—	9 433 848	9 433 848
Contrat à terme sur devises	—	1 210 163	—	1 210 163
IPNQ s.e.c.	—	—	2 042 286	2 042 286
Total	437 622 352	318 530 065	497 782 644	1 253 935 061

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	19 778 853	—	—	19 778 853
Marché monétaire	965 631	—	—	965 631
Obligations canadiennes	—	281 524 757	—	281 524 757
Dettes privées	—	—	127 570 367	127 570 367
Actions canadiennes	72 847 680	—	—	72 847 680
Actions mondiales	127 088 609	—	—	127 088 609
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	61 966 869	—	—	61 966 869
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	43 092 835	—	43 092 835
Fonds de pays émergents	—	44 287 298	—	44 287 298
Fonds immobiliers	—	—	95 236 268	95 236 268
Fonds d'infrastructures	—	—	142 675 744	142 675 744
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	114 589 975	114 589 975
Placements privés	—	—	9 251 459	9 251 459
Contrat à terme sur devises	—	(2 495 138)	—	(2 495 138)
IPNQ s.e.c.	—	—	2 334 000	2 334 000
Total	282 647 642	366 409 752	491 657 813	1 140 715 207

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

11. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2025					
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra-structures	Dettes alternatives à haut rendement	Placements privés	IPNQ s.e.c.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	127 570 367	95 236 268	142 675 744	114 589 975	9 251 459	2 334 000
Variation de la juste valeur des placements	(2 335 125)	(2 758 596)	5 319 361	3 242 481	326 372	—
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	5 550 726	5 881 748	2 585 697	(11 252 136)	(143 983)	(291 714)
Juste valeur à la fin	130 785 968	98 359 420	150 580 802	106 580 320	9 433 848	2 042 286
	2024					
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra-structures	Dettes alternatives à haut rendement	Placements privés	IPNQ s.e.c.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	108 895 180	97 882 059	105 843 649	93 760 199	—	2 334 000
Variation de la juste valeur des placements	(35 023 717)	(16 744 473)	19 585 376	5 136 060	1 544 437	—
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	53 698 904	14 098 682	17 246 719	15 693 716	7 707 022	—
Juste valeur à la fin	127 570 367	95 236 268	142 675 744	114 589 975	9 251 459	2 334 000

12. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2025, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 18 mars 2026, d'un montant nominal de référence de 45 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 94,31 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2025, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 18 mars 2026, d'un montant nominal de référence de 179 609 282 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 94,65 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 43 300 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 94,42 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 134 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 95,64 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Les gains ou les pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des contrats de change sur devises sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, dans le poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

ANNEXE

CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Actuel 2025	Actuel 2024
	\$	\$	\$
Charges d'exploitation			
Frais d'administration	713 100	621 630	426 367
Amortissement des immobilisations	120 000	113 697	126 541
Fournitures de bureau	46 309	77 001	44 941
Assurance responsabilité	24 800	24 800	24 618
Bureau du surintendant des institutions financières	75 332	83 874	71 068
Honoraires – actuaires	183 960	288 710	216 324
Honoraires	650 072	580 758	504 653
Honoraires – audit	44 720	44 720	43 000
Frais d'assemblée générale	20 000	19 494	14 158
Réunions des comités	231 355	248 524	225 815
Salaires et charges sociales	3 599 213	3 543 942	3 438 241
	5 708 861	5 647 150	5 135 726



2936, rue de la Faune, bureau 202
Wendake (Québec) G0A 4V0

T 418 847-1840 • 1 888 242-0277

F 418 847-3990

rbagroupefinancier.com



RBA

RÉGIME DES BÉNÉFICES AUTOCHTONE
NATIVE BENEFITS PLAN